glises - 54000 NANCY - 03 83 39 99 39 - Journaliste : Kévin Lamblé : redaction@54hebdo.fr - Correspondants Nancy : Régis Saouas 06 03 34 76 09 - regis.saouas@gmail.com- Ré
73 61 - paulinekleln54@gmail.com- Hortense Ramelli 06 58 95 85 94 - hortense.ramelli@gmail.com - Louanne Di Pelino 06 63 56 84 27 - louanne.dipelino@gmail.com - Jérémie La
Clémence Usseglio-Viretta 06 29 56 47 40 clemence.usseglio@hotmail.fr - Clément Villaume 07 70 54 21 69 - clement.villaume@gmail.com - JD 06 08 53 2

A propos du dispositif Passer'Aile

L'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées (ALAGH) inaugure un nouvel établissement dans le cadre de son tout récent dispositif : Passer'Aile.

Fondée en 1974, l'association ALAGH a pour but d'assurer l'accompagnement de personnes en situation de handicap, qui entraine une restriction conséquente de leur autonomie ou une dépendance importante. Le nouveau dispositif Passer'Aile est un hébergement-relais médicalisé, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2018.

Par l'extension de la maison d'accueil spécialisée déjà existante, le dispositif Passer'Aile est chargé d'accompagner les personnes handicapées dans le cadre d'un retour à domicile ou dans l'attente d'une admission en établissement spécialisé. Un dispositif qui comprend une équipe mobile d'accompagnement médico-social et un hébergement relais médicalisé de vingt places, sur une durée de deux ans maximum.

Lors de ce séjour, dont la durée est variable d'une personne à l'autre, le dispositif Passer'Aile cherchera à inscrire le patient-résident dans une dynamique personnalisée, dans un cadre propice au développement potentialités. Le but final étant d'approfondir les besoins de la personne, pour finaliser au mieux le choix entre un possible retour à domicile ou une admission en établissement spécialisé.

Outre le fait d'accueillir les personnes en situation de remobilisation, le dispositif Passer'Aile prendra également temporairement en charge les personnes ayant besoin d'un accompagnement médico-social soutenu mais ne nécessitant pas d'hospitalisation, ainsi que ceux qui se trouvent sans solution d'hébergement conforme à leurs souhaits et besoins malgré les démarches nécessaires éffectuées.

Ce dispositif s'adresse à toute personne, agée de 20 à 60 ans, en situation de handicap suite à des troubles neurologiques acquis au détour d'un accident de la vie : traumatisme cranien, AVC, tumeur. Mais ne concerne pas les troubles graves nécessitant un hébergement sécurisé spécifique.

Contact : Association ALAGH Nancy, 1661 avenue Raymond Pinchard.